

SÉCURITÉ INCENDIE : SSIAP 3

Objectif général	Acquérir la qualification permettant d'exercer la fonction de Chef de Service du Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes dans les ERP et les IGH
Objectifs pédagogiques	Acquérir les compétences requises de conseiller technique du chef d'établissement en matière de sécurité incendie et de prévention des risques
Objectifs opérationnels	Se préparer à la validation en vue d'obtenir le diplôme SSIAP 3
Contenus	▪ LE FEU ET SES CONSEQUENCES ○ Le feu, le comportement au feu et la mise en œuvre des moyens d'extinction ▪ LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS ○ Les matériaux de construction ○ Etudes de plans ○ Outils d'analyse ▪ LA REGLEMENTATION INCENDIE ○ Organisation générale de la réglementation ○ Classement des bâtiments ○ Dispositions constructives et techniques ○ Moyens de secours ○ Visites ○ Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées. ▪ GESTION DES RISQUES ○ Analyse des risques, ○ Réalisation des travaux de sécurité ○ Documents administratifs ▪ CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT ○ Information de la hiérarchie ○ Veille réglementaire ▪ CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE ○ Les commissions de sécurité ▪ LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE ○ Organiser le service ○ Exercer la fonction d'encadrement ○ Notions du droit du travail ○ Notions de droit civil et pénal ▪ LE BUDGET DU SERVICE SECURITE ○ Suivi budgétaire du service ○ Fonction achat ○ Fonction maintenance
Durée/Horaires	224 heures soit 32 jours. 8h30/12h30 – 13h15/16h15
Méthodes pédagogiques	Alternance de partie théorique et pratique Participatives et actives

Matériels pédagogiques et techniques	Matériel informatique - Écran Numérique Interactif Plateau technique équipé (PC Sécurité opérationnel) Générateur de foyer écologique à gaz, extincteurs Solution de réalité augmentée XR Fire Trainer Système de vote QUIZZBOX
Méthode de validation	La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire. Évaluation ponctuelle terminale, devant un jury, se composant de trois épreuves : ▪ Une épreuve écrite 1 : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme ▪ Une épreuve écrite 2 : élaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement des locaux portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1ère ou 2ème catégorie ▪ Une épreuve orale : Interrogation du candidat par le jury sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service de sécurité. Le candidat est certifié s'il obtient une moyenne d'au moins 12/20 aux épreuves écrites et s'il est évalué apte à l'épreuve orale.
Documents remis	Délivrance d'un diplôme SSIAP 3 Délivrance d'une attestation de formation
Public concerné	Personnel permanent des services de sécurité incendie souhaitant accéder à la fonction de Chef de Service Sécurité Incendie ERP-IGH ou les personnes possédant les prérequis.
Prérequis	Être titulaire d'un diplôme de niveau IV (baccalauréat ou équivalent), qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Ou Être titulaire d'un diplôme SSIAP 2 et justifier de 3 ans d'expérience de la fonction. La personne doit en outre être titulaire de l'attestation PSC 1 de moins de 2 ans ou du SST ou PSE 1 en cours de validité.
Effectif par session	Minimum 04 personnes – Maximum 10 personnes Le maintien de la session ne se fera que si le nombre minimum de participants est atteint. Dans le cas contraire, elle sera déplacée sur une autre période ou annulée.

Équipe pédagogique	
Éric BODET	<u>Formateur & Responsable Pédagogique</u> ○ SSIAP1, 2 et 3 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau), ○ EPI Manipulation Extincteur et Évacuation, ○ Toutes formations "incendie" types J et U sur demande ○ Habilitations Électriques ○ Titre Professionnel d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée (TP A2SP)
<i>Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents, nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences règlementaires et respectant notre cahier des charges en matière de qualité.</i>	